



TEMP 04-06-2023

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 04-06-2023 PORTANT PERMISSION DE VOIRIE  
REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC  
PLACE DE L'EUROPE A FEUCHEROLLES**

Le Maire de la Commune de Feucherolles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants, L 2213-1 et suivants

**Vu** le Code de la route, notamment les articles R325-12 et suivants, R411-8 et R 417-10,

**Vu** le Code pénal, notamment les articles 131-13 et R610-5,

**Vu** le Code de la voirie routière, notamment les articles L115-1, L141-10 et R116-2,

**Vu** le Règlement sanitaire départemental, notamment son article 99-7,

**Vu** la délibération n° 06 du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 fixant la tarification d'occupation du domaine public ;

**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 relatif à la signalisation routière, modifiés par des textes subséquents,

Considérant la demande en date du 19 Avril 2023 de la société SAS VIALUM (5, Rue des Maraichers-ZAC de la Vallée-78970 MEZIERES SUR SEINE) concernant des travaux de dépose et de pose de candélabres **à partir du 24/04/2023 pour une durée de 210 jours**

Considérant que pour des mesures de sécurité, il convient d'autoriser l'entreprise à occuper le domaine public, d'autoriser les véhicules de plus de 3.5T et nacelles de l'entreprise à intervenir sur la commune, d'interdire le stationnement au droit du chantier et de limiter la vitesse à 30 km/h dans cette rue au droit du chantier.

**Article 1** : Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande.  
« Travaux de dépose et de pose de candélabres »

**Article 2** : Date des travaux : **à partir du 24/04/2023 pour une durée de 6 mois**

**Article 3 : Obligation d'accessibilité** : Sur la même période, les conditions de circulation piétonnes et routières sont modifiées de la façon suivante :

- ✓ Interdiction de stationnement sur la place de l'Europe 78810 FEUCHEROLLES

Pendant toute la période d'occupation, l'aire de stationnement occupée et ses abords devront en permanence être maintenus dans un parfait état de propreté. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 5 :** le pétitionnaire est tenu de mettre en place une signalisation destinée à signaler tous obstacles aux piétons.

La signalisation correspondante et réglementaire, incluant l'affichage du présent arrêté, sera fournie et installée au moins 48 heures à l'avance par le pétitionnaire.

**Article 6 : Affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation.

**Article 7 : Recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

A Feucherolles le 19 Avril 2023

Le Maire

Patrick LOISEL



**Ampliation sera adressée à :**

- Gendarmerie : [bta.noisy-le-roi@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.noisy-le-roi@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Police municipale : [police.municipale@feucherolles.fr](mailto:police.municipale@feucherolles.fr)
- Demandeur : [vialum@vialum.fr](mailto:vialum@vialum.fr)
- SEPUR : [michel.macabre@sepur.com](mailto:michel.macabre@sepur.com)
- Service Communication de la mairie : [communication@feucherolles.fr](mailto:communication@feucherolles.fr)
- Service Accueil de la mairie : [accueil@feucherolles.fr](mailto:accueil@feucherolles.fr)





# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

## Gestionnaires des réseaux routiers

### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : SAS VIALUM Représenté par : Mr PICOU Didier  
Adresse Numéro : 05 Extension : ..... Nom de la voie : Rue des Maraîchers - ZAC de la Vallée  
Code postal 7 8 9 7 0 Localité : MEZIERES-SUR-SEINE Pays : .....  
Téléphone 0 1 3 0 9 0 5 8 0 0 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : vialum @ vialum.fr

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : .....@.....

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ..... Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : Place de l'Europe  
Code postal 7 8 8 1 0 Localité : FEUCHEROLLES

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : Dépose et pose de candélabres  
Date prévue de début des travaux : 2 4 0 4 2 0 2 4 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2 1 0

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 2 1 0 Date de début de réglementation 2 4 0 4 2 0 2 3  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....

Interdiction de :

**Circuler**

Véhicules légers   
poids lourds

**Stationner**

véhicules légers   
poids lourds

**Dépasser**

véhicules légers   
poids lourds

Vitesse limitée à :   km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....  
.....  
.....

Autres prescriptions :

.....  
.....  
.....

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**

Le demandeur  Une entreprise spécialité   
Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : ..... Représenté par : .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
Code postal     Localité : ..... Pays : .....  
Téléphone            Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :     
Courriel : .....@.....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers   
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation   
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies   
Fait à : ... Le :          
Nom : Mr PICOU Prénom : Didier Qualité : Président